

## DECISION DU PRESIDENT

### DECISION N°2020.00415

#### **STOCKAGE ET TRANSPORT DE CAISSES EXPOSITION « ENTRARE NELL OPERA : ACTIONS ET PROCESSUS DANS L'ARTE POVERA » MUSEE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2020-330 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, notamment son article 1<sup>er</sup> autorisant le Président des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à exercer l'ensemble des attributions de l'organe délibérant mentionnés à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'exception des matières énumérées du 1<sup>o</sup> au 7<sup>o</sup> de ce même article,

VU le Code de la commande publique et notamment son article R. 2123-1

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 1<sup>er</sup> décembre 2016, exécutoire le 02 décembre 2016, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que le Musée d'art moderne et contemporain organise une exposition « Entrare nell opera : actions et processus dans l'arte povera » jusqu'au 03 mai 2020,

CONSIDERANT que l'espace de l'ensemble des réserves du Musée d'art moderne et contemporain est insuffisant et qu'il est nécessaire de stocker les caisses vides des œuvres empruntées à compter du 1<sup>er</sup> janvier et jusqu'à la fin de l'exposition et du stockage des caisses,

CONSIDERANT que la proposition de la société Déménagements Transports Breyse répond parfaitement aux attentes de la collectivité,

## DECIDE

### ARTICLE 1

Un marché pour le stockage et le transport de caisses vides est conclu avec la société Déménagements et transports Breyse, 37 rue J.B. Ogier, Les 5 Chemins Terrenoire, 42100 Saint-Etienne, dont le numéro de SIRET est 529 361 594 000 14.

### ARTICLE 2

Le paiement pourra intervenir de manière échelonnée en fonction du service fait sur la base du tarif suivant :

- stockage : 50 le M<sup>3</sup> à 4,60 euros HT, soit 230 euros HT par mois,
- transport des caisses : 705 euros HT,

La durée de stockage n'est pas déterminée.

La rémunération pour d'éventuelles prestations complémentaires pourra se faire sur la base d'un bon de commande validé préalablement par le Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Etienne Métropole.

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 11 mai 2020**

**VIA DOTELEC - iXBus**

02 AU 042-24620770-20200415-C020304150

DATE D'AFFICHAGE : 11 mai 2020

**ARTICLE 3**

La dépense prévisionnelle sera imputée au budget de l'exercice en cours, aux articles 6241 « transport de biens » et 61358 « locations ».

**ARTICLE 4**

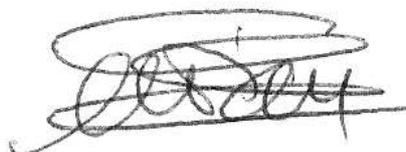
La présente décision dont il sera rendu compte à la prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

Les conseillers métropolitains seront informés de cette décision dès son entrée en vigueur.

**ARTICLE 5**

Madame le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 11/05/2020  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, stylized flourish above the name.

Gaël PERDRIAU